CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE
80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 11 février 2022

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

PÔLE CARRIÈRES/JURIDIQUE
Affaire suivie par : Laure DESCHAMPS/Sophie RICOL
04 32 44 89 30
assurancestatutaire@cdg84.fr

Circulaire n°22-15
Objet : Contrat-groupe d'assurance statutaire du CDG 84
Services associés

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Grâce au **contrat groupe assurance statutaire** mis en place par le CDG 84 au 1er janvier 2022, les collectivités territoriales et établissements publics adhérents peuvent garantir les risques financiers encourus à l'égard de leur personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Cette adhésion donne également accès à une gamme de services et d'outils de prévention, compris dans le contrat (pour les risques assurés), développée par SOFAXIS et gérée par NEERIA, leur partenaire.

Ces services associés sont les suivants :

- L'assistance juridique

- Les études et bilans statistiques : une collectivité peut accéder à ses statistiques d'absence au travail directement sur son compte personnel sur le site internet de la SOFAXIS.

- Le recours contre tiers : En cas de sinistre garanti mettant en jeu la responsabilité d'un tiers, l'assureur s'engage à exercer le recours pour les sommes restant à la charge de la collectivité (franchise, part de la rémunération).

- Le contrôle médical et contre-visite : La SOFAXIS se charge d'organiser le contrôle médical.

- La prévention : des ingénieurs conseillent les collectivités sur l'ensemble des règlementations et leurs modalités de mise en œuvre, en lien avec le Pôle Santé et Sécurité au Travail du CDG 84. Les collectivités disposent également d'outils pédagogiques sur les thèmes majeurs de l'hygiène et de la sécurité, d'une permanence dédiée et d'un accès à une base documentaire en ligne.

- Le soutien psychologique et le maintien dans l'emploi : la SOFAXIS propose aux collectivités différents programmes de soutien psychologique individuel ou collectif, de maintien dans l'emploi et de réinsertion professionnelle :

- **Programme REPERE** : l'objectif est de favoriser le retour au travail des agents absents et le maintien dans l'emploi des agents présents,

- **Programme REACTION** : l'objectif est de garantir, suite à un évènement traumatisant, une reprise rapide en cas d'arrêt ou le maintien dans l'activité et de prévenir l'apparition de troubles psychopathologiques,

- **Programme RESSOURCES** : ce programme d'accompagnement psychologique et social individuel est conçu pour aider les bénéficiaires à surmonter leur mal-être au travail mais aussi leurs difficultés familiales, financières ou sociales pouvant influer sur leur vie professionnelle,

- **Programme REHALTO** : ce programme propose une solution concrète pour résoudre les difficultés ponctuelles de vos agents qu'elles soient d'ordre professionnel, familial ou personnel. Il facilite le retour des agents à leur poste de travail et le maintien dans l'emploi de ceux qui sont présents mais en souffrance,

- **Mise en place de groupe de parole** : une intervention collective de type « débriefing » avec tout le personnel concerné directement ou indirectement par un évènement traumatisant, dans le cadre de leur activité (accident grave, agression, suicide, deuil...), peut être mis en place.

- **Les formations** : la SOFAXIS possède un catalogue de formations en ligne.

Si vous souhaitez en savoir plus, je vous invite à prendre contact avec Mesdames Sophie RICOL ou Laure DESCHAMPS, Pôle Carrières/Juridique, assurancestatutaire@cdg84.fr, qui se tiennent à votre disposition pour vous renseigner sur la procédure à mettre en place.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Maurice CHABERT